

La France respectera ses engagements de réduction des déficits

La France a pris l'engagement de ramener ses déficits à 4,6 % du PIB en 2012, à 3 % en 2013 et à 2 % en 2014. Le Gouvernement a toujours affirmé que ces objectifs étaient intangibles et que si les circonstances l'exigeaient, il prendrait toutes les mesures nécessaires pour garantir leur respect.

Malgré les efforts de bonne gestion déjà réalisés, les incertitudes qui pèsent sur la croissance mondiale nous conduisent aujourd'hui à retenir une hypothèse de croissance prudente de 1,75 % en 2011 comme en 2012.

Dans le passé, de nombreuses majorités ont préféré feindre d'ignorer les situations économiques nouvelles. Pour sa part, fidèle aux principes de responsabilité et de crédibilité qui le guident, le Gouvernement a choisi de prendre rapidement des décisions proportionnées, ciblées et équitables.

L'effort supplémentaire annoncé par le Premier Ministre permettra d'atteindre 4,5 % de déficit en 2012. Il garantit que notre objectif de réduction du déficit public à 4,6 % en 2012 sera tenu, même si la croissance était inférieure aux prévisions du Gouvernement.

Un effort proportionné et ciblé pour préserver la croissance et soutenir l'emploi

La politique anti-crise du Gouvernement porte ses fruits. Bien que stable au deuxième trimestre 2011, la croissance a été extrêmement dynamique au premier trimestre, avec une hausse de 0,9 %.

Quant aux créations d'emploi, elles progressent à un rythme extrêmement rapide : au cours du seul 1^{er} semestre 2011, plus de 126 000 emplois ont été créés, contre 141 000 sur toute l'année 2010.

Pour préserver les bons résultats de l'économie française dans un contexte de ralentissement mondial, l'effort de consolidation des finances publiques prévu par le Gouvernement est ciblé et proportionné.

Les mesures prévues préservent ainsi la priorité donnée à l'emploi et à la compétitivité.

Un effort supplémentaire qui sera équitablement réparti entre les Français et entre les entreprises

La réduction de nos déficits est une exigence d'intérêt national. Les Français et les entreprises sont donc appelés à prendre une part équitable de cet effort supplémentaire.

- *Un effort spécifique des hauts revenus et des grandes entreprises :*

Les mesures annoncées par le Gouvernement renforcent la justice de notre système fiscal.

Un effort particulier sera ainsi demandé aux Français les plus aisés :

· avec la création d'une contribution exceptionnelle de 3% pour les très hauts revenus (supérieurs à 500 000 euros par part fiscale), dont le rendement sera de 200 millions d'euros en 2012.

- avec la hausse des prélèvements sociaux sur les revenus du capital et de l'épargne, qui passeront de 12,3% à 13,5 %, les détenteurs de patrimoine apporteront une contribution de 1,2 milliards d'euros en 2012 à la réduction de nos déficits. Cette mesure concernera principalement les ménages les plus riches, qui ont plus de patrimoine que le reste des Français.

De même, l'effort sera équitablement réparti en ce qui concerne les entreprises. Les mesures décidées porteront en effet prioritairement sur les grands groupes.

Par exemple, la limitation du report des déficits pour les entreprises bénéficiaires, qui s'inscrit dans le cadre de la convergence franco-allemande en matière d'impôts sur les sociétés, concernera essentiellement les grands groupes. Le rendement de cette mesure sera de 0,5 milliard d'euros en 2011 et de 1,5 milliard en 2012.

- Poursuivre la réduction des niches et l'harmonisation fiscale et sociale

Afin de renforcer l'équité de nos prélèvements obligatoires, le Gouvernement poursuit l'effort historique de réduction des dispositifs dérogatoires et des niches fiscales et sociales à hauteur de 5,6 milliards d'euros supplémentaires en 2012.

Par exemple, le taux du forfait social sera porté de 6 % à 8%, ce qui permettra de renforcer l'imposition de revenus, comme les jetons de présence, qui étaient exemptés de tout prélèvement social jusqu'à la création de ce dispositif par le Gouvernement. Cette mesure représente un gain de 410 millions d'euros pour la sécurité sociale en 2012.

Quant à la suppression de l'exonération partielle de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance dont bénéficiaient certains contrats, elle génèrera une recette supplémentaire de 100 millions d'euros en 2011 et de 1,1 milliard en 2012.

- Modifier les comportements en matière de santé publique

Pour répondre à ces 3 enjeux majeurs de santé publique que sont le tabagisme, l'alcoolisme et l'obésité, le Gouvernement augmentera les prix du tabac de 6 % en 2011 et en 2012, prévoit une hausse des taxes sur les alcools forts et créera une taxe sur les boissons sucrées

Un effort de réduction des dépenses encore renforcé

Le Gouvernement a fait depuis 4 ans une priorité de la maîtrise de l'ensemble des dépenses publiques. Cette réduction a atteint en 2010 et 2011 une moyenne de 16 milliards d'euros par an par rapport à la tendance des 30 dernières années, grâce à la baisse des dépenses de fonctionnement de l'Etat, à la maîtrise des dépenses d'assurance-maladie et au non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique d'Etat. Pour la première fois, la masse salariale de l'Etat baissera ainsi en 2012 : c'est historique.

Le Gouvernement a décidé d'accélérer encore le rythme, avec une baisse supplémentaire des dépenses de l'Etat de 500 millions d'euros en 2011 et de 1 milliard en 2012.